

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE D'EU

## DECISION

N°2025/067/DEC/8.9

Le Maire de la Ville d'Eu,

- Vu l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil municipal à Monsieur le Maire,
- Considérant la nécessité de passer une convention de partenariat avec la ville de Criel-sur-Mer – Rue de l'Hospice - 76910 Criel-sur-Mer – pour deux représentations scolaires du spectacle « *L'Élan de Suzie* » donnée par compagnie Les Nuits Claires qui se tiendront le jeudi 20 mars 2025 à 9h et à 14h au château de Chantereine de Criel-sur-Mer.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup>** – Une convention de partenariat est signée avec la ville de Criel-sur-Mer – Rue de l'Hospice - 76910 Criel-sur-Mer – pour deux représentations scolaires du spectacle « *L'Élan de Suzie* » donnée par compagnie Les Nuits Claires qui se tiendront le jeudi 20 mars 2025 à 9h et à 14h au château de Chantereine de Criel-sur-Mer.

**Article 2** – Le budget prévisionnel est estimé à 1 293 € HT.  
Ces montants comprennent les frais suivants :

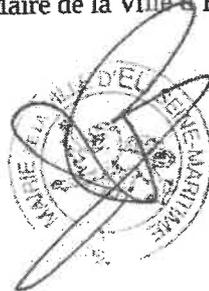
- Le coût de la cession
- La prestation technique pour le son et la lumière du spectacle/ SSIAP.
- Le transport aller/retour + transferts.
- La restauration et le catering.
- L'hébergement.
- Les droits d'auteur.
- Le personnel mis à disposition par les deux villes.

**Article 3** – Chaque partie prendra en charge 50 % des dépenses totales, déduction faite de la billetterie. La ville de Criel-sur-Mer prendra également en charge le montant de la billetterie. La facture correspondante sera présentée par le Théâtre du Château sur présentation d'un budget réalisé. Le paiement s'effectuera par mandat administratif, selon le délai légal en vigueur à compter de la date de réception de la facture.

**Article 4** – Madame la Directrice Générale des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, le 7 mars deux-mille-vingt-cinq

Michel BARBIER  
Le Maire de la Ville d'EU,



Mairie d'EU  
Tél : 02.35.86.44.00  
Mail : news@ville-eu.fr

